



SCI Administrateur judiciaire (AG ...)

Par **Behle Eric**, le **09/03/2018** à **19:41**

Bonjour, voici un exposé de la situation :

- Un administrateur judiciaire a été nommé par le tribunal pour une SCI rencontrant des difficultés.
- Cet administrateur a convoqué les différents actionnaires pour une première rencontre à son cabinet.
- Cette réunion a abouti a une AG (celle-ci n'était pas prévue, aucune convocation pour cette AG avec ordre du jour).
- Or les statuts de la SCI exige une convocation 15 jours avant une date d'AG avec ordre du jour.

Question : cette AG a-t-elle une valeur juridique ? Il me semble qu'un administrateur ne peut pas déroger aux statuts de la SCI ?

Merci pour votre aide.

Par **Visiteur**, le **10/03/2018** à **13:01**

Bonjour,

Tenir une AG fait partie des obligations l'administrateur.

Tous les actionnaires on reçu une convocation qui ne précisait pas AG ?

L'administrateur a-t-il posé la question aux présents sur la validation de principe d'une AG?